



**MAIRIE de LACANAU**

**MAIRIE DE LACANAU**

Télétransmis le :

13 AVR. 2023

N° 033 213 302 144 2023  
0413-DL05042023-03AA-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LACANAU**

Département de la Gironde  
Arrondissement de Lesparre  
Canton de Castelnau de Médoc

»»

L'an deux mille neuf, le 09 du mois de Juillet à 18 heures 00

»»

*Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DAVID, Maire.*

»»

Nombre de conseillers en exercice : 27

»»

Etaient présents :

**MM Pascal FENIE, Bernard VALETTE, Jean DUPIN, Mmes Jacqueline HOFFMANN, Danielle GOUZERH, Adjoints.**

**M. Mario CHANCOLLON, Mmes Nicole BARTHELEMIO, Anne Marie LURINE, Michèle FORTIN, MM. Jean-Paul DUPUY, Jean CARREL BILLIARD, Mme Christiane BLATCH, Marielle FOURMONT, MM Jean-Roger DUBERNET, Denis LAGOFUN MM Laurent PEYRONDET, Didier SOULIES, Mme Sylvie LAVERGNE, et MM. Olivier SORIA, Jean Michel JESUPRET, Conseillers Municipaux.**

Etaient excusés :

**M. Romain MARCET qui a donné procuration à M. Jean-Michel DAVID,  
Mme Catherine JOHN DURAND qui a donné procuration à M. Jean CARREL-BILLIARD,  
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à M. Jean DUPIN,  
Mme Stéphanie VASQUEZ qui a donné procuration à M. Denis LAGOFUN,  
M. Alain CAULLIER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET,  
Mme Peggy AVELEZ qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE,**

»»

**M. Mario CHANCOLLON est élu Secrétaire de séance.**

»»

**N° 09/07/2009 -08- Prise en charge des voies et réseaux du Lotissement la Source**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'association syndicale libre du lotissement La Source (impasse Marie Curie) a sollicité à la majorité qualifiée des propriétaires exprimée lors de l'assemblée générale du 18 août 2007 le transfert sans indemnité dans le domaine privé communal de la voirie (impasse Marie Curie) et de la totalité des réseaux du lotissement.

Préalablement à ce transfert, les propriétaires ont fait réaliser à leurs frais des travaux de mise aux normes des voies et réseaux. Les conclusions du rapport de contrôle de ces travaux établi en décembre 2008 par le cabinet MAS & Associés sont favorables au transfert.

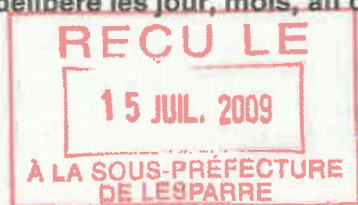
En vertu de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, et après transfert dans le domaine privé communal la voirie et les réseaux du lotissement La Source seront classés dans le domaine public communal après enquête publique.

Sur proposition de la commission urbanisme et développement durable, selon réunion du 12 mars 2009,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :**

- ☞ **ACCEPTÉ** le transfert sans indemnité dans le domaine privé communal de la voirie et des réseaux du lotissement La Source,
- ☞ **CHARGE** le notaire de la Ville de la rédaction de l'acte authentique de cession gratuite,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte,

**Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.**



**Le Maire,**

**Jean-Michel DAVID**

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune de Lacanau, à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc, en Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc, en Mairie de Lacanau.

Transmis le  
Enregistré le  
Publié le

15 JUL. 2009  
15 JUL. 2009